



**Office de l'information
sur le territoire**

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

Aux bureaux
d'ingénieurs-géomètres

Réf. : cfe/ahf

Lausanne, le 26 novembre 2008

Nouvelles dispositions pour 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que le développement du checker Interlis avance à grand pas et que la phase 6 (contrôle inter-topics) a été mise en production. Le cours, qui a été organisé cet automne, a rencontré un succès réjouissant et plus de 100 participants s'y sont inscrits, ce qui constitue un élément extrêmement positif pour notre Office.

En marge des diverses mesures organisationnelles et administratives que nous devons prendre, nous allons augmenter l'émolument pour les utilisateurs nous demandant d'ouvrir un dossier CENDO à leur place. Le tarif actuellement en vigueur est de 20.- pour la mise à jour en BDCO avec un supplément de 20.- pour l'ouverture d'un dossier CENDO par l'OIT. A partir du 1^{er} janvier 2009, l'émolument de mise à jour en BDCO sera maintenu à 20.- alors que celui facturé pour l'ouverture d'un dossier par l'OIT sera relevé à 100.-. En cas d'intérêt manifeste sur l'utilisation de CENDO, un nouveau cours pourrait être organisé sur ce sujet au début de l'année.

A partir du 1^{er} janvier 2009, nous vous demandons également de joindre, dans tous vos dossiers de mutations, une copie des extraits de feuillets RF que vous aurez utilisés pour produire vos documents. Au vu du nombre d'erreurs encore rencontrées dans le traitement des mutations Interlis, nous vous prions de nous fournir l'EDT que vous utilisez dans vos processus internes de contrôle (mise en forme libre) et décrivant les nouvelles contenances et natures à inscrire au Registre foncier. Nous vous rappelons également que vous devrez dorénavant mentionner les nouveaux districts dans vos documents de mutation, la mention des anciens comptera alors comme faute. Enfin, pour les mutations complexes, nous vous rappelons que vous avez toujours la possibilité de nous transmettre des plans facilitant l'interprétation des documents usuels (plan et schéma), comme par exemple un plan des natures.

Dans le but d'optimiser vos prestations et de mieux maîtriser les spécificités du modèle MD01.MO-VD, vous recevrez également, en début d'année 2009, un bilan sur le traitement de vos dossiers de mutations 2008.

Pour cette nouvelle année 2009, nous comptons sur l'ensemble de la profession pour poursuivre l'effort d'adaptation au nouveau modèle de données et pour parfaire la maîtrise des normes de la mensuration officielle, condition sine qua non à une relance efficace de nos activités ces prochaines années.

Nous profitons encore de cette correspondance pour vous adresser, Mesdames, Messieurs, ainsi qu'à vos collaboratrices et collaborateurs, tous nos vœux pour la nouvelle année.

Le géomètre cantonal :

C. Favre